Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2685

commune (s): Ecully

objet: Cession, à la Sarl Mabim, d'une partie d'un immeuble communautaire situé 116, rue Marietton

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 13 avril 1984, la Communauté urbaine a acquis, pour la réalisation de l'élargissement de la rue Marietton à Ecully, une propriété appartenant aux époux Blanc, cadastrée sous le numéro 344 de la section C, pour une superficie de 340 mètres carrés.

Cet élargissement étant prévu à 23,50 mètres, au plan local d'urbanisme, la partie hors emprise du tènement ne présente donc plus aucune utilité pour la Communauté urbaine.

La Sarl Mabim s'en étant portée acquéreur pour l'intégrer à sa propriété contiguë, la Communauté urbaine consentirait à céder ce bien constitué par une parcelle de 150 mètres carrés environ sur laquelle est édifié un garage au prix de 20 000 , conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis relatif à la cession, à la Sarl Mabim, d'une partie de l'immeuble communautaire situé 116, rue Marietton à Ecully.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- 3° Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :
- produit de la cession : 20 000 en recettes compte 775 100 fonction 820 opération 0499,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 10 873,85 en dépenses compte 675 100 fonction 820 et en recettes : compte 211 200 fonction 820 opération 0499,
- plus-value réalisée sur la vente du bien : 9 126,15 en dépenses compte 676 100 fonction 01 et en recettes compte 192 000 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,